

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 29 mars 2021 à 17 h 30, par vidéoconférence

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Kim V. Dumouchel, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2021-03-157 **APPEL D'OFFRES PUBLIC 2020-58 : SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE ET D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR DES FORAGES TERRESTRES ET AQUATIQUES AU PORT DE VALLEYFIELD**

À la suite de l'appel d'offres public 2020-58 relatif à la fourniture de services professionnels de laboratoire de caractérisation environnementale et d'étude géotechnique pour des forages terrestres et aquatiques au port de Valleyfield, les soumissions suivantes ont été reçues;

Selon l'option A (volet terrestre seulement) :

CIMA+ S.E.N.C.	142 244,31 \$
Groupe ABS inc.	145 762,24 \$
FNX-INNOV inc.	148 893,77 \$

Selon l'option B (volets terrestre et aquatique) :

FNX-INNOV inc.	299 782,94 \$ (non conforme)
CIMA+ S.E.N.C.	365 690,98 \$
Groupe ABS inc.	423 464,45 \$

VU la recommandation de la directrice générale d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme de laboratoire Groupe ABS inc., pour l'option A (forages pour le volet terrestre seulement);

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE retenir les services professionnels de la firme de laboratoire Groupe ABS inc. pour une caractérisation environnementale et une étude géotechnique pour des forages terrestres seulement, selon l'option A, pour la somme maximale de 145 762,24 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2020-58.

ADOPTÉ

A-2021-03-009 AVIS DE MOTION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 148-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 148 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME

Avis est donné par M^{me} la conseillère France Chenail qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, le *Règlement 148-10 modifiant le Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme*.

2021-03-158 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 148-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 148 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 148-10 modifiant le *Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme* a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux dépose, en ce jour, le projet de règlement 148-10 modifiant le *Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement 148-10 modifiant le *Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme*;

QU'un avis concernant la consultation écrite à propos du projet de règlement 148-10 modifiant le *Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme* soit publié afin de permettre à toute personne ou tout organisme qui désire transmettre des commentaires puisse le faire par écrit dans les 15 jours suivant la parution dudit avis public;

QUE les commentaires ainsi obtenus seront déposés à la séance du conseil municipal du 20 avril 2021.

ADOPTÉ

A-2021-03-010 AVIS DE MOTION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 150-35 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES ZONES P-402 ET C-401

Avis est donné par M^{me} la conseillère France Chenail qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, le *Règlement 150-35 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier les zones P-402 et C-401*.

2021-03-159 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 150-35 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES ZONES P-402 ET C-401

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 150-35 modifiant le *Règlement 150 concernant le zonage* afin de modifier les zones P-402 et C-401 a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux dépose, en ce jour, le projet de règlement 150-35 modifiant le *Règlement 150 concernant le zonage* afin de modifier les zones P-402 et C-401;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement 150-35 modifiant le *Règlement 150 concernant le zonage* afin de modifier les zones P-402 et C-401;

QU'un avis concernant la consultation écrite à propos du projet de règlement 150-35 modifiant le *Règlement 150 concernant le zonage* afin de modifier les zones P-402 et C-401 soit publié afin de permettre à toute personne ou tout organisme qui désire transmettre des commentaires puisse le faire par écrit dans les 15 jours suivant la parution dudit avis public;

QUE les commentaires ainsi obtenus seront déposés à la séance du conseil municipal du 20 avril 2021.

ADOPTÉ

2021-03-160 CRÉATION ET NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIENNE EN HORTICULTURE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service de l'environnement et des travaux publics de procéder à la création d'un poste de technicien en horticulture au Service de l'environnement et des travaux publics;

VU la recommandation du comité de sélection de procéder à la nomination d'une technicienne en horticulture au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M le conseiller Jacques Smith,
et résolu à la majorité

DE procéder à la création d'un poste de technicien en horticulture au Service de l'environnement et des travaux publics, selon les dispositions prévues à la convention collective du Syndicat National des fonctionnaires municipaux de Salaberry-de-Valleyfield;

DE nommer M^{me} Véronik Lahaie au poste de technicienne en horticulture au Service de l'environnement et des travaux publics, avec une période de probation de 120 jours travaillés;

QUE la date d'entrée en fonction de M^{me} Lahaie à ce poste soit prévue vers le 12 avril 2021;

QUE la rémunération de M^{me} Lahaie soit fixée à la classe 10, échelon 1, de la grille salariale prévue à l'annexe « B » de la convention collective du Syndicat National des fonctionnaires municipaux de Salaberry-de-Valleyfield et que ses conditions de travail soient celles prévues à ladite convention collective en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

M. le maire Miguel Lemieux appelle le vote :

Votent pour

Vote contre

M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre
M. le conseiller Jason Grenier
M^{me} la conseillère France Chenail
M. le conseiller Guillaume Massicotte
M. le conseiller Jacques Smith
M. le conseiller Patrick Rancourt
M. le conseiller Normand Amesse

M. le conseiller Jean-Marc Rochon

ADOPTÉ

2021-03-161 NOMINATION AU POSTE DE COMMIS SERVICE AUX CITOYENS ET REQUÊTES AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une commis service aux citoyens et requêtes au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE nommer M^{me} France Myre au poste de commis service aux citoyens et requêtes au Service de l'environnement et des travaux publics, avec une période de probation de 120 jours travaillés;

QUE la date d'entrée en fonction de M^{me} Myre à ce poste soit prévue vers le 19 avril 2021;

QUE la rémunération de M^{me} Myre soit fixée à la classe 3, échelon 5, de la grille salariale prévue à l'annexe « B » de la convention collective du Syndicat National des

fonctionnaires municipaux de Salaberry-de-Valleyfield et que ses conditions de travail soient celles prévues à ladite convention collective en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

2021-03-162 NOMINATION AU POSTE DE GREFFIÈRE ADJOINTE AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une greffière adjointe au Service du greffe et des affaires juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE nommer M^e Josée Bourdeau au poste cadre de greffière adjointe au Service du greffe et des affaires juridiques, avec une période de probation de douze (12) mois travaillés;

QUE la date d'entrée en fonction de M^e Bourdeau à ce poste soit prévue vers le 26 avril 2021;

QUE la rémunération de M^e Josée Bourdeau au poste de greffière adjointe au Service du greffe et des affaires juridiques soit fixée à la classe 3, échelon 5, correspondant au plan d'évaluation des emplois cadres, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser M^e Josée Bourdeau à procéder à la numérisation des dossiers de contrats de la Ville, des dossiers de règlements de la Ville et des dossiers de réclamations déposées à la Ville, et non réglés, à compter de l'adoption de la résolution habilitant cette personne et de façon continue par la suite, et ce, selon les règles de numérisation établies;

DE nommer M^e Josée Bourdeau comme substitut pour l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

DE nommer M^e Josée Bourdeau comme substitut à la Mission contentieux au sein du comité *Organisation municipale du plan de sécurité civile*;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions et comités de la Ville.

ADOPTÉ

2021-03-163 PERMANENCE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR RÉSEAU ET SYSTÈMES AU SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT la fin de période de probation imminente de M. Niranh Vanthong au poste d'administrateur réseau et systèmes au Service des finances et de l'informatique;

CONSIDÉRANT les évaluations de rendement positives du coordonnateur à l'unité Informatique au Service des finances et de l'informatique;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à M. Niranh Vanthong la permanence au poste d'administrateur réseau et systèmes au Service des finances et de l'informatique.

ADOPTÉ

2021-03-164 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 4 045 913 À QUARTIER V INC.

VU la demande d'acquisition d'une partie du lot 4 045 913 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le secteur de la rue Chasle, formulée par M. Mathieu Loiselle pour l'entreprise Quartier V inc.;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente de ladite partie de lot;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'affecter au domaine privé de la Ville la partie du lot 4 045 913 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

DE convenir de vendre à l'entreprise Quartier V inc. une partie du lot 4 045 913 (futur lot 6 430 663) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, situé dans le secteur de la rue Chasle, d'une superficie approximative de 709,9 mètres carrés, pour la somme d'environ 51 115 \$, taxes en sus;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

QUE cette vente soit faite sans garantie légale;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte notarié relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, ainsi que tout addenda ou avenant relatif au dossier, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu des décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19 et considérant que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield se trouve en zone rouge, la séance du conseil s'est tenue par vidéoconférence, sans la présence du public. Il n'y a donc pas eu de période de questions.

2021-03-165 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 03, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 29 mars 2021.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Kim V. Dumouchel, greffière